

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT
D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE, VELO CARGO, VELO RALLONGE, VELO
PLIANT, TRICYCLE POUR ADULTE,
SOUS CONDITION DE RESSOURCES**

Pour encourager la pratique de vélos sur le territoire métropolitain par les résidents.es cenonnais.es, la ville de Cenon met en place un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique, ou de vélos cargos, vélos rallongés, vélos pliants ou tricycles, qu'ils soient ou non à assistance électrique.

L'aide s'adresse aux résidents.es cenonnais.es majeurs.es, répondant aux critères d'attribution indiqués dans le règlement attaché.

Les subventions seront versées dans la limite des crédits disponibles.

Cadre réservé à l'administration

N° de la demande :	Montant de la subvention (€) :
Date de réception de la demande :	N° et date du mandat :

Cadre réservé au.à la demandeur.se

Nom - Prénom	Adresse postale	Adresse mail	Téléphone fixe et/ou portable

Fait à Cenon, le :

Signature :

PIECES A FOURNIR

- ✓ Le **formulaire de demande de subvention** complété et signé ;
- ✓ Une **copie d'une pièce d'identité valide** du.de la demandeur.se (Carte Nationale d'Identité, Permis de Conduire, Passeport...);
- ✓ Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** au jour du dépôt du dossier de demande de subvention (facture d'eau, de téléphone, quittance de loyer...) relatif à un logement situé sur le territoire de Cenon ;
- ✓ Une copie **complète du dernier avis d'imposition** du foyer fiscal ;
- ✓ Un **Relevé d'Identité Bancaire** ;
- ✓ Le **questionnaire mobilité** joint au formulaire dûment complété ;
- ✓ Une **copie de la facture acquittée du vélo datée de moins d'un an** à la date de dépôt du dossier de demande de subvention. Un ticket de caisse n'étant pas une pièce comptable, il ne peut se substituer à la facture d'achat ;
- ✓ Une **copie du Certificat d'Homologation NF EN 15194** pour les VAE, les vélos pliants, les vélos cargo à assistance électrique, les tricycles à assistance électrique et **la norme EN ISO 4210-2 Avril 2018** pour les vélos pliants ;
- ✓ La partie « cycle » des vélos cargos et des tricycles n'étant pas normalisée, le.la demandeur.se doit fournir **la photographie de son véhicule** faisant apparaître clairement la mention « **conforme aux exigences de sécurité** » apposée sur le vélo par le fabricant, l'importateur ou le responsable de la première mise sur le marché, de façon visible, lisible et indélébile, sur le cadre de la bicyclette et sur l'emballage. (Article 4 du décret n° 95-937 du 24 août 1995) ;
- ✓ Le **Certificat de Garantie d'au moins 1 an** pour les vélos achetés d'occasion ;
- ✓ Une **copie de la carte d'identification du vélo** avec le numéro clairement lisible ;
- ✓ Une **Attestation sur l'honneur de non-revente** du vélo **dans les 12 mois suivants son achat**.

Dossier complet à retourner

✉ Par voie postale à : Mairie de Cenon – **Service Espaces Publics et Mobilité**
1 avenue Carnot – CS 50027 – 33152 Cenon Cedex

✉ Par mail : mobilitesdouces@cenon.fr

Hôtel de ville

1 av carnot - CS50027
33152 Cenon Cedex

05 57 80 70 00

info@ville-cenon.fr

| cenon.fr



Attestation sur l'honneur de non-revente

Je soussigné.e,,

Atteste ne pas revendre le vélo pour lequel je sollicite la subvention d'aide à l'achat à la mairie de Cenon **au cours des douze mois suivants le dépôt de dossier de ma demande.**

Dans le cas contraire, je m'engage à rembourser la Mairie de Cenon du montant de la subvention qui m'aura été attribué.

Fait à Cenon, le

Signature

Questionnaire mobilité

Qui êtes-vous ?

Votre tranche d'âge :

- < 25 ans
- 25 à 40 ans
- 41 à 60 ans
- plus de 60 ans

Votre situation :

- Etudiant
- Actif
- Demandeur d'emploi
- Retraité
- Autre

Votre résidence :

- Maison individuelle
- Logement collectif

Pourquoi cette acquisition (rayer les mentions inutiles) ?

- Ce vélo remplace / ne remplace pas un véhicule thermique au sein de mon foyer
- Je peux / ne peux pas stationner mon vélo de manière sécurisée chez moi
- Je peux / ne peux pas stationner mon vélo de manière sécurisée sur mon lieu de travail ou étude
- Je souhaite utiliser mon vélo pour mes déplacements personnels / mes loisirs / mon trajet maison-travail ou étude / autres

Stationnement :

*S'il était installé par Bordeaux Métropole, à proximité de votre habitation, un vélobox (garage fermé pouvant contenir 5 vélos au maximum) positionné sur l'espace public avec emplacement réservé et au tarif de **30 € par an**, qu'en pensez-vous ?*

- Je serais intéressé.e
- Je ne serais pas intéressé.e

Votre déplacement antérieur :

Avant d'acheter ce vélo, comment vous déplaçiez-vous ?

- A pied
- Déjà à vélo ou autre engin de déplacement personnel (trottinette, mono-roue, ...)
- Transports en commun
- Covoiturage
- Voiture individuelle
- Manière multimodale. Précisez :
-
- Autre. Précisez :
-

Votre motivation à effectuer cet achat ? (plusieurs choix possibles) :

- Le coronavirus et la crainte de contamination
- Ma santé pour bouger au quotidien
- Le développement des infrastructures cyclables au cours des dernières années (pistes, arceaux...)
- Les subventions existantes (Etat, Bordeaux Métropole, et celle-ci)
- Le développement des vélos à assistance électrique
- Le gain de temps pour les trajets
- La future Zone à Faibles Emissions, prévue pour 2025
- Le coût de l'essence
- L'usure de mon vélo
- Autre(s) raison(s). Précisez :
-

Avez-vous pu tester un vélo à assistance électrique avant cet achat ?

- Oui Non

Hôtel de ville

1 av carnot - CS50027
33152 Cenon Cedex



05 57 80 70 00
info@ville-cenon.fr
cenon.fr

Auriez-vous aimé pouvoir en essayer un pendant une durée déterminée ?

Oui Non

Le coteau est-il un obstacle aux déplacements doux pour vous ?

Oui Non

Avez-vous des propositions ou remarques à transmettre aux services (emplacements d'arceaux vélos manquants, discontinuités cyclables à résorber, autres) ?

Oui Non

Si oui, lesquelles :

.....

.....

Pour vous aider à circuler en sécurité, la ville de Cenon vous propose un couvre sac à dos imperméable à l'image de la ville.

Afin de poursuivre notre engagement en matière de lutte contre les déchets, il vous sera envoyé uniquement si vous le souhaitez et si vous pensez l'utiliser.

Je souhaite recevoir le protège sac à dos :

Oui Non

Le saviez-vous ?

- ☞ 90 % des écoles cenonnaises ont des arceaux vélos à proximité immédiate de l'entrée.
- ☞ Chaque année, presque 300 enfants scolarisés à Cenon apprennent à circuler à vélo en ville via des cours sur une piste dispensés par la ville.
- ☞ Une voie verte a été créée pour passer du Haut au Bas Cenon tout en douceur, à votre rythme.
- ☞ Cenon ville 30 en 2023, 93 % des axes à 30 km/h.
- ☞ Dans une voie limitée à 30km/h, sauf signalisation contraire, le vélo est autorisé à contre sens dans une rue à sens unique.